



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

BILAN DU PLAN D'ACTION PERSONNES ISOLEES HEBERGEES SUR LES CHEMINS DE TRAVERSES

Janvier à
Novembre 2018



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Pays de la Loire
avec le Fonds Social Européen

Ce projet est cofinancé
par l'Union Européenne



Table des matières

Introduction	3
Analyse quantitative	4
I/ Complétude du logiciel SIAO 115	4
II/ Les personnes hébergées.....	5
<i>A/ Les nuitées</i>	5
<i>B/ Age des personnes</i>	6
<i>C / Droits au séjour des personnes.</i>	8
<i>D/ Hébergement sur d'autres dispositifs d'urgence du 49</i>	9
<i>E/ Hébergement d'urgence et d'insertion sur d'autres départements</i>	9
III/ L'accès à l'hébergement d'insertion et au logement accompagné	10
<i>A/ La demande d'insertion auprès du SIAO</i>	10
<i>B/ Les personnes sans demande SIAO:</i>	15

Introduction

Dans le cadre de la lettre de mission 2018 du SIAO49, l'Etat a indiqué au SIAO la nécessité « *d'améliorer significativement la prise en charge des personnes isolées depuis le dispositif de mise à l'abri* » et que « *le site des Chemins de traverses a vocation à permettre l'accès à une réponse plus pérenne et adaptée à chaque personne* ».

Suite à cette lettre de mission un plan d'action « Parcours Chemins de traverses » a été validé au mois d'avril par les membres du SIAO autour de l'identification et de la priorisation des publics passant par le dispositif de mise à l'abri et susceptible d'accéder à un autre dispositif.

Ce premier bilan a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action 2018 avec pour finalité d'améliorer en 2019 l'organisation de la prise en charge des parcours des personnes isolées hébergées aux Chemins de Traverses

Pour cela les objectifs opérationnels sont de mieux caractériser le public isolé passant par le site de Chemin de Traverses (typologie du public, parcours, nombre de nuits...) et d'analyser l'articulation entre le site de mise à l'abri et les dispositifs d'urgence et d'insertion du territoire.

Pour ce faire le bilan s'appuie sur des éléments d'analyse quantitatifs (extrait à partir des logiciel SISIAO 115 et SISIAO Insertion) et qualitatives (réunion de travail réalisé entre le 115 et le SIAO).

ANALYSE QUANTITATIVE

Entre le 01 Janvier et le 30 Novembre, 509 personnes isolées (66 femmes et 443 hommes ont dormi au moins une nuit sur les Chemins de Traverses

Eléments méthodologiques :

- *La période de référence ainsi que l'ensemble des données présentées a été arrêtée au 30 Novembre afin de permettre un rendu du bilan à fin janvier 2019. Cela n'aurait pas été possible avec une période de référence s'arrêtant à fin décembre 2018.*
- *Il peut arriver que des hommes en famille (couples avec ou sans enfant-s) soient hébergés sur le site isolé tandis que le reste de leur famille est hébergée sur le site famille. Ces hommes ne sont pas comptabilisés dans les données présentées dans l'analyse quantitative ci-dessous.*
- *L'ensemble des données présentées sont extraites des logiciels SISIAO 115 et SISIAO Insertion.*

I / Complétude du logiciel SISIAO 115

Dans le cadre du plan d'action « Parcours Chemins de Traverses », la complétude des items du SISIAO 115 liés à la situation administrative apparait comme un enjeu dans le repérage des éléments permettant d'envisager un parcours d'insertion. Ces items sont également déterminants pour mieux identifier et catégoriser le public ayant bénéficié d'un hébergement sur le Chemin de Traverses et pouvant accéder au droit commun.

Cependant, il est nécessaire de rappeler qu'il n'est pas toujours évident pour les écoutants du 115 d'obtenir ces informations lors d'un premier appel. De plus, l'année 2018 a été marquée par un changement de logiciel ayant nécessité un temps d'adaptation pour les écoutants. C'est pourquoi nous distinguerons les personnes ayant été hébergées 7 nuits ou moins de celles ayant été hébergées plus de 7 nuits.

Enfin, l'absence de travailleur social sur les Chemins de Traverses à partir du mois d'Août a limité la transmission de données au 115 sur les personnes hébergées sur le site de mise à l'abri.

Complétude des items liés à la situation administrative dans le logiciel SISIAO 115 pour les personnes hébergées au Chemin de Traverses sur la période

	Complétés	Non complétés	Taux de complétude
7 nuits ou moins	243	100	70,8 %
Plus de 7 nuits	127	39	76,5%
TOTAL	370	139	72,7 %

Source : SISIAO 115, 2018

Sur les 509 personnes isolées ayant été hébergés aux Chemins de Traverses entre le 01 janvier et le 30 novembre 2018, les items permettant d'identifier un accès ou non au droit commun ne sont complétés que dans 72,7 % des cas soit 370 personnes.

Cependant, le taux de complétude augmente pour les personnes ayant été hébergé plus de sept nuits sur la période : 76,5 %. Cela reste néanmoins assez peu au regard des enjeux en matière de repérage et d'identification des publics hébergés sur le site de mise à l'abri. On peut noter que la part de complétude est proche pour les femmes et les hommes (71,1 % pour les femmes et 72,9 % pour les hommes).

L'objectif en 2019 sera d'améliorer la complétude pour les personnes ayant été hébergées au moins sept nuits. Il est important de rappeler que les nuits passées sur le site ne sont pas nécessairement consécutives. Ainsi, pour certaines personnes, il peut être difficile de capter l'information.

II / Les personnes hébergées :

Cette partie vise à caractériser le profil sociodémographique et les parcours des personnes hébergées au moins une nuit sur la période de référence. Pour information, la variable situation administrative ne sera pas croisée avec d'autres variables en raison d'un taux de complétude insuffisant (cf. 1/Complétude du logiciel SISIAO 115).

A/ Les nuitées

Répartition des nuitées passées sur Chemin de Traverses selon le sexe sur la période

	Homme		Femme		Total	
3 nuits ou moins	237	53,5 %	37	56,1 %	274	53,8 %
4 à 9 nuits	83	18,7 %	12	18,2 %	95	18,7 %
10 à 29 nuits	69	15,6 %	9	13,6 %	78	15,3 %
30 nuits ou plus	54	12,2 %	8	12,1 %	62	12,2 %
TOTAL	443	100 %	66	100 %	509	100 %

Source : SISIAO 115, 2018

Note de lecture : Sur les 509 personnes hébergées entre le 01 janvier et le 30 novembre 2018 sur le site isolé de la Halte de Nuit, 274 ont été hébergés trois nuits ou moins durant cette période.

Attention : Les personnes ont pu effectuer d'autres demandes auprès du 115 n'ayant pas abouti. Celles-ci ne sont pas comptabilisées.

La majorité des personnes hébergées sur le site l'ont été sur trois nuits ou moins (53,8 %). On observe donc clairement la prédominance des personnes mobilisant une mise à l'abri sur le site de Traverses de manière très ponctuelle. L'importance de ce faible nombre de nuitées passées interroge : Personne de passage sur le territoire ? Passage rapide des personnes sur d'autres dispositifs ? Autant de questions pour lesquelles nous tenterons d'apporter des éclairages à travers l'analyse des parcours des personnes dans la suite de ce bilan

Les personnes ayant passé 10 nuits ou plus représentent quant à elle 27,5 % des personnes soit 140 personnes (44 % de ces 140 personnes passé plus de 30 nuits sur le site). Ainsi pour un nombre non négligeable de personne, les Chemins de Traverses ont été une réponse d'hébergement relativement durable dans le temps. Nous serons attentifs aux parcours et propositions faites pour ces personnes ayant passées 10 nuits ou plus sur le site de mise à l'abri.

Enfin, la répartition des nuitées est très proche entre les femmes et les hommes. On peut juste noter que la part des femmes ayant passé 3 nuits ou moins est légèrement supérieure à celle des hommes (56,1 % contre 53,5% pour les hommes).

B/ Age des personnes

Répartition des personnes hébergées selon l'âge et le sexe au Chemin de Traverses

	Homme		Femme		Total	
Moins de 18 ans	51	11,5 %	0	0 %	51	10 %
18 à 24 ans	123	27,8 %	21	31,8 %	144	28,3 %
25 à 34 ans	119	26,9 %	17	25,8 %	136	26,7 %
35 à 44 ans	62	14 %	13	19,7 %	75	14,7 %
45 à 59 ans	66	14,9 %	9	13,6 %	75	14,7 %
60 ans et plus	19	4,3 %	5	7,6 %	24	4,7 %
Non Renseigné	3	0,7 %	1	1,5 %	4	0,8 %
TOTAL	443	100 %	66	100 %	509	100 %

Source : SISIAO 115, 2018

Les personnes seules accueillies sur le site de mise à l'abri apparaissent comme relativement jeune avec 280 personnes ayant entre 18 et 35 ans (soit 55 % du public) dont 144 de moins de 25 ans.

Les mineurs isolés (souvent en attente de décision judiciaire sur leur état) représentent également un part non négligeable des personnes hébergées : 10 %. Ce public est uniquement composé d'homme.

Les plus de 60 ans sont quant à eux très peu nombreux à être passé sur la Halte entre le 01 janvier et le 30 novembre 2018 : moins de 5 % des personnes. On observe cependant que la part des femmes de plus de 60 ans est plus importante que la part des hommes dans la même tranche d'âge (7,6 % contre 4,3% pour les hommes).

Répartition des personnes hébergées selon l'âge et les nuitées au Chemin de Traverses

	0 à 9 nuits		10 à 29 nuits		30 nuits et +	
Moins de 18 ans	50	98 %	1	2 %	0	0 %
18 à 24 ans	100	69%	26	18 %	18	13 %
25 à 34 ans	91	67 %	19	14 %	26	19 %
35 à 44 ans	54	72 %	12	16 %	9	12 %
45 à 59 ans	50	67 %	18	24 %	7	9 %
60 ans et plus	21	88 %	1	4 %	2	8 %
Non Renseigné	3	75 %	1	25 %	0	0 %
TOTAL	369	72 %	78	15 %	62	12%

Source : SISIAO 115, 2018

La quasi-totalité des mineurs isolés et des personnes de plus de 60 ans ont passé moins de 10 nuits sur la période aux chemins de Traverses (respectivement 98 % contre 88 %).

Pour les autres catégories d'âge les parts des personnes ayant passé moins de 10 nuits sont proches (entre 67 et 72 % selon les tranches d'âge). Par contre on note la surreprésentation des 18 à 24 ans et des 25 à 34 ans pour les durées d'hébergement de plus de 30 nuits (respectivement 13 % et 19 % contre 12 % en moyenne).

**Répartition des personnes hébergées selon le statut administratif et le sexe
au Chemin de Traverses**

	Homme		Femme		Total	
Nationalité française	170	38,4%	21	31,8 %	191	37,5 %
Droit au séjour*	53	12 %	10	15,2 %	63	12,4 %
Mineur isolé étranger**	51	11,5 %	-	-	51	10 %
Demandeur d'asile	48	10,8%	15	22,7 %	63	12,4 %
Débouté du droit d'asile	1	0,2 %	1	1,5 %	2	0,4 %
Non Renseigné	120	27,1 %	19	28,8 %	139	27,3 %
TOTAL	443	100 %	66	100 %	509	100 %

Source : SISIAO 115, 2018

* Regroupe les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, les personnes ayant une carte de séjour temporaire, les personnes de nationalité européenne... Ils peuvent accéder à un parcours d'insertion au sein du SIAO.

** Les mineurs isolés étrangers passés sur le site de mise à l'abri sont dans l'attente d'un rendez-vous au Conseil Départemental

Sur les 509 personnes hébergées, 252 ont un statut administratif leur permettant d'envisager un parcours d'insertion auprès du SIAO (nationalité française et droit au séjour) soit quasiment la moitié des personnes (49,9%)

On peut aussi noter le poids non négligeable des demandeurs d'asiles et des mineurs isolés étrangers dans les personnes hébergées (ne peuvent pas accéder à un dispositif d'insertion) : 22,4 % des personnes hébergées soit 114 personnes.

Enfin la répartition des personnes hébergées selon le sexe montre des différences importantes entre les femmes et les hommes dans le statut administratif. En effet, la part des femmes de nationalité française est moins importante que celle des hommes (31,8 % contre 38,4 % pour les hommes). Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des personnes ayant un statut administratif leur permettant d'envisager un parcours d'insertion au SIAO, on note que les possibilités d'accès à ce parcours sont plus importantes pour les hommes que pour les femmes (50,4 % des hommes peuvent accéder à un parcours d'insertion contre 47 % pour les femmes). Comme nous l'avons évoqué précédemment, aucune femme isolée passée sur les Chemins de Traverses n'a pour statut mineur isolé étranger. Par contre la part des demandeurs d'asile est nettement supérieure pour les femmes (22,7 % contre 10,8 % pour les hommes).

D / Hébergement sur d'autres dispositifs d'urgence du 49

Passage sur d'autres dispositifs d'urgence du Maine-et-Loire selon le sexe sur la période

		Uniquement hébergement avec accompagnement	Uniquement hébergement sans accompagnement	Hébergement avec et sans accompagnement	Pas d'autre hébergement
Femmes	En nombre	15	5	7	39
	En %	23 %	8 %	11 %	59 %
Homme	En nombre	53	71	22	297
	En %	12 %	16 %	5 %	67 %
TOTAL	En nombre	68	76	29	336
	En %	13 %	15 %	6 %	66 %

Source : SISIAO 115, 2018

Pour quasiment 2/3 des personnes hébergées sur le Chemin de Traverses, la Halte de Nuit constitue le seul hébergement d'urgence dont ils ont bénéficié.

19 % des personnes hébergées ont bénéficié d'un hébergement avec accompagnement social (CHRS, Passerelle) soit 97 personnes (dont 2 vers Passerelle).

21 % ont été hébergé sur un autre dispositif de mise à l'abri sans accompagnement (Emmaüs, Accueil ruraux et péri-urbain, dispositif hôtelier).

La part des femmes ayant accédé à d'autres dispositifs d'urgence dans le 49 est plus importante que pour les hommes : 41 % contre 33 % pour les hommes. L'écart est particulièrement important dans l'accès à de l'hébergement avec de l'accompagnement puisque 34 % des femmes ont pu accéder à ce type d'hébergement contre 17 % pour les hommes.

E / Hébergement d'urgence et d'insertion sur d'autres départements

Passage sur des dispositifs d'urgence d'autres départements selon le sexe en 2018

	Homme		Femme		TOTAL	
Oui	89	20,1 %	9	13,6 %	98	19,3 %
Non	354	79,9 %	57	86,4 %	411	80,7 %

Source : SISIAO 115, 2018

Une partie non négligeable des personnes hébergées aux Chemins de Traverses ont un parcours d'urgence sur d'autres départements que le Maine-et-Loire : 19,3%.

On observe par contre une différence importante entre les femmes et les hommes. En effet la part des hommes ayant un parcours HU dans d'autres départements est fortement supérieure à celle des femmes : 20,1 % contre 13,6 % pour les femmes.

Demande d'insertion selon le sexe sur un autre département active en 2018

	Homme		Femme		TOTAL	
Oui	31	7 %	7	10,6 %	38	7,5 %
Non	412	93 %	59	89,4 %	471	92,5 %

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2018

La part des personnes hébergées aux Chemins de Traverses ayant une demande d'insertion sur un autre département est de 7,5 %. A la différence du tableau précédent sur l'hébergement d'urgence, la part des femmes ayant une demande d'insertion active sur un autre département est plus importante que pour les hommes (10,6 % pour les hommes contre 7 % pour les femmes).

On voit donc à travers ces deux derniers tableaux que la Halte de Nuit constitue un lieu d'hébergement de passage pour un certain nombre de personnes ne s'inscrivant pas toujours durablement dans le département.

III/ L'accès à l'hébergement d'insertion et au logement accompagné

A/ La demande d'insertion auprès du SIAO

Eléments méthodologiques : Nous comptabilisons les demandes d'insertion réalisées auprès du SIAO 49 en 2018 où toujours actives en 2018 (la personne est déjà sur liste d'attente au moment de son passage sur le site de mise à l'abri). Par contre les personnes ayant bénéficié d'un hébergement d'insertion ou d'un logement accompagné dans une période antérieure à la période d'hébergement sur le site de mise à l'abri ne sont pas comptabilisées (Exemple : Si Monsieur X a été hébergé en CHRS Stabilisation de janvier à mars 2018 puis sur le site de mise à l'abri en juillet 2018, la demande d'insertion ne sera pas comptabilisée).

Sur les 509 personnes isolées ayant dormi sur le site des Chemins de Traverses, 115 ont effectué une demande d'insertion auprès du SIAO (ou était déjà sur liste d'attente au moment de la mise à l'abri) soit 22,6 %

Sur 443 hommes, 97 ont effectué une demande d'insertion soit 21,9 %

Sur 65 femmes, 18 ont effectué une demande d'insertion soit 27,7 %

1/ Les prescripteurs de la demande

Répartition des demandes SIAO par prescripteurs

	En nombre	En %
SAAS	55	47,8 %
Gestionnaires d'hébergement	19	16,5 %
CCAS du 49	7	6,2 %
Conseil Départemental 49 - MDS	6	5,2 %
Mission Locale du 49	6	5,2 %
SPIP Aide Accueil	5	4,3 %
CESAME	5	4,3 %
Autres prescripteurs du 49	5	4,3 %
UDAF	4	3,5 %
Prescripteurs d'autres départements	1	0,9 %
TOTAL	115	100 %

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2018

Près de la moitié des demandes SIAO ont été réalisées par le SAAS (55 sur 115 soit 47,8 %). Pour rappel les personnes sans référent sont orientées en priorité sur les créneaux du SAAS. Cependant, cette part est nettement inférieure pour les demandes d'insertion de femmes isolées : 4 sur 18 soit 22,2 %. On retrouve pour ces femmes une part plus importante des demandes provenant des MDS : 4 demandes soit 22,2 % contre seulement 2,3 % pour les hommes.

On note également l'importance des gestionnaires d'hébergement dans les prescripteurs (19 demandes). Pour 17 personnes, cela correspond à des personnes ayant bénéficié d'un hébergement en CHRS Urgence ou sur Passerelle, après leur passage sur le site de mise à l'abri. La demande d'insertion s'est construite durant l'hébergement au sein du dispositif d'urgence. Sur ces 17 personnes, 14 sont d'ailleurs entrées en Stabilisation sur la structure où ils étaient accueillis en urgence. Pour ces situations, on observe clairement la coordination et la construction d'un parcours (*Chemin de Traverse > CHRS Urgence ou Passerelle > Demande d'insertion > Entrée rapide en CHRS Stabilisation*).

En plus de ces deux prescripteurs principaux, on observe de nombreuses demandes portées par d'autres prescripteurs (5 à 7 demandes pour chacun d'eux) : CCAS, MDS, SPIP Aide Accueil, Mission Locale, CESAME.

2/ La situation en matière d'insertion professionnelle pour les personnes ayant une demande SIAO

Cette partie vise à présenter la situation en matière d'insertion professionnelle au moment de la demande pour les personnes seules ayant effectué une demande auprès du SIAO (pour rappel cela représente 115 personnes).

Répartition des demandeurs SIAO selon la situation en matière d'insertion professionnelle et le sexe

	Homme		Femme		TOTAL	
Demandeurs d'emploi	45	46,4 %	8	44,4 %	53	46,1 %
<i>Demandeur d'emploi indemnisé</i>	1	1 %	1	5,6 %	2	1,7 %
<i>Demandeur d'emploi – non indemnisé</i>	34	35,1%	5	27,8 %	39	33,9 %
<i>Demandeur d'emploi – non inscrit</i>	10	10,3 %	2	11,1 %	12	10,4 %
En emploi	8	8,2 %	-	-	8	7 %
<i>En emploi - CDI</i>	1	1 %	-	-	1	0,9 %
<i>En emploi – CDD ou interim</i>	7	7,2 %	-	-	7	6,1 %
En formation	1	1 %	-	-	1	0,9 %
Inactif	29	29,9 %	7	38,9 %	36	31,3 %
Retraité	1	1 %	-	-	1	0,9 %
Non Renseigné	13	13,4 %	3	16,7 %	16	13,9 %
TOTAL	97	100 %	18	100 %	115	100 %

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2018

Une part importante des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi (53 personnes soit 46,1 % des demandeurs). On peut cependant noter que 12 ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

La part des inactifs est également significative : 36 personnes seules soit 31,3 % des demandeurs.

Par contre les personnes en emploi ou en formation ne représentent que 7,9 % des demandeurs soit 9 personnes. On peut d'ailleurs noter l'absence de femmes ayant un emploi ou en formation.

Enfin, il est important de souligner que les items liés à l'insertion professionnelle sont globalement bien renseignés dans le SISIAO. En effet le taux de non renseigné est de 13,9 % contre environ 25 % pour la totalité des demandes SIAO de 2018. Cela peut signifier qu'une attention particulière est portée sur cette question pour le public des Chemins de Traverses.

Répartition des orientations du SIAO selon le dispositif orienté et le sexe

	Homme		Femme		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CHRS Stabilisation	33	34 %	2	11,1 %	35	30,4 %
CHRS Insertion	22	22,7 %	6	33,3 %	28	24,3 %
ALT Réfugiés	8	8,2 %	1	5,6 %	9	7,8 %
Résidence Sociale	5	5,2 %	1	5,6 %	6	5,2 %
CHRS Bas Seuil	4	4,1 %	2	11,1 %	6	5,2 %
Pension de Famille	5	5,2 %	-		5	4,3 %
Sous-Location /IML	5	5,2 %	-		5	4,3 %
ALT	3	3,1 %	1	5,6 %	4	3,5 %
Résidence Accueil	2	2,1 %	-		2	1,7 %
ALT Pension de Famille	-	-	1	5,6 %	1	0,9 %
Non orienté vers un dispositif	10	10,3 %	4	22,1 %	14	12,2 %
TOTAL	97	100 %	18	100 %	115	100 %

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2018

Il est intéressant de noter que 88% des demandes (101) ont été orientées vers un dispositif SIAO (part nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble des publics du SIAO). Ainsi seulement 14 situations sur 115 n'ont pas été orientées vers un dispositif SIAO : 3 demandes incomplètes, 3 demandes annulées, 2 demandes sans suites, sans nouvelles, 2 demandes à actualiser, 2 demandes ne relèvent pas du SIAO, 1 demande relève du logement autonome, 1 demande relève de l'urgence.

Pour les femmes la part des non orientées est plus importante que pour les hommes (22,1 % contre 10,3 % pour les hommes).

L'essentielle des orientations se sont faites vers le CHRS (Bas-Seuil, Stabilisation, Insertion) : 69 sur 115 orientations soit 60 % des personnes orientées. La part des orientations vers du CHRS est proche entre les femmes et les hommes : 61 % pour les hommes tandis qu'elle est de 56 % pour les femmes. Par contre les femmes sont plutôt orientées vers du CHRS Insertion (6 sur 10) et les hommes vers du CHRS Stabilisation (35 sur 59). Cette répartition semble logique au vu de la structuration de l'offre en CHRS.

Malgré le poids important du CHRS, on note que l'ensemble des dispositifs SIAO sont représentés (entre 2 et 9 orientations pour chacun)

Sur les 101 personnes orientées, 46 sont entrées sur un dispositif SIAO soit 45,6 %

Sur 87 hommes, 41 sont entrés en dispositif soit 47,1 %

Sur 14 femmes, 5 sont entrées en dispositif soit 35,7 %

Répartition des entrées selon le dispositif intégré et le sexe

	Homme		Femme		TOTAL	
CHRS Stabilisation	22	53,7 %	2	40 %	24	52,2 %
CHRS Insertion	6	14,6 %	1	20 %	7	15,2 %
Résidence Sociale	4	9,8 %	1	20 %	5	10,9 %
ALT Réfugiés	4	9,8 %	-	-	4	8,7 %
Pension de Famille	2	4,9%	-	-	2	4,3 %
Sous-Location /IML	2	4,9%	-	-	2	4,3 %
ALT	1	2,4 %	-	-	1	2,2 %
ALT Pension de Famille	-	-	1	20 %	1	2,2 %
TOTAL	41	100 %	5	100	46	100 %

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2018

La ratio entrées/orientations est nettement inférieur pour les femmes (35,7 % contre 47,1 % pour les hommes).

Logiquement, au regard du nombre de personnes orientées, le CHRS Stabilisation est le premier dispositif en matière d'entrée (plus de la moitié des entrées). Il est important de noter que de nombreuses entrées se sont faites pour ce dispositif après un passage en CHRS Urgence.

On observe, par contre, la faible part des entrées en CHRS Insertion par rapport au nombre d'orientations (28 orientations pour seulement 7 entrées soit 25 %). Aucune entrée n'a été réalisée pour le CHRS Bas-Seuil et la Résidence Accueil malgré respectivement 6 et 2 orientations pour ces deux dispositifs.

Concernant les 55 personnes orientées vers un dispositif mais qui ne sont pas entrées sur un dispositif, au 30 novembre, 46 étaient sur liste d'attente et 9 étaient classées (3 entrées vers d'autres dispositifs d'accompagnement, 2 départs du département, 2 sans nouvelles, 1 annulé, 1 refus de la proposition).

Durée d'attente entre l'orientation vers un dispositif et l'entrée selon le dispositif intégré

	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
CHRS Stabilisation	17	6	1
CHRS Insertion	4	3	-
ALT Réfugiés	-	1	3
Résidence Sociale	-	4	1
Pension de Famille	1	1	-
Sous-Location /IML	1	1	-
ALT	-	1	-
ALT Pension de Famille	-	-	1
TOTAL	23	17	6

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2018

Les délais entre l'orientation et l'entrée pour les personnes ayant intégré un dispositif sont relativement rapide en comparaison des autres publics orientés sur un dispositif SIAO : 40 personnes sur 46 sont entrées dans un délai inférieur à 90 jours après leur orientation vers un dispositif SIAO.

Pour l'ALT Réfugié, le délai d'attente avant l'entrée est plus long que pour les autres dispositifs, puisque sur 4 entrées 3 se sont faites après un délai d'attente supérieur à 90 jours.

B/ Les personnes sans demande SIAO:

Cette partie a pour objectif d'identifier les personnes susceptibles d'accéder à une demande SIAO n'ayant pas effectué cette demande. Pour ce faire un ensemble de filtre ont été défini afin de circonscrire les personnes relevant de cette catégorie. Nous avons donc exclu les personnes :

- Ayant effectué une demande SIAO sur la période
- n'ayant pas un statut administratif leur permettant d'envisager un parcours d'insertion auprès du SIAO (les personnes pour qui l'information du statut administratif n'est pas renseignée sont considérées comme pouvant accéder à une demande d'insertion)
- ayant une demande d'insertion active sur un autre département
- ayant passé moins d'un certain nombre de nuit sur la période sur le site de mise à l'abri (15 nuits au moins passés sur le site des Chemins de Traverses)

Après filtrage, le nombre de personnes seules répondant aux critères définis ci-dessus est de 43 : 5 femmes et 38 hommes

Pour 28 de ces personnes le statut administratif n'est pas renseigné. Il est possible que ces personnes n'ont pas un statut permettant d'envisager un parcours SIAO. Nous n'avons donc l'assurance d'une possibilité de parcours SIAO que pour 15 d'entre eux.

On voit donc l'importance de la bonne complétude du logiciel pour mieux identifier et catégoriser le public ayant bénéficié d'un hébergement sur le Chemin de Traverses (*cf. // Complétude du logiciel SISIAO 115*).